

Bulletin officiel n° 2 du 8 janvier 2009

Sommaire

Enseignement supérieur et recherche

Bourses (RLR : 452-0)

Plafonds de ressources relatifs aux bourses d'enseignement supérieur - année universitaire 2008-2009
arrêté du 12-12-2008 - J.O. du 27-12-2008 (NOR : ESRS0828592A)

Écoles normales supérieures (RLR : 441-0)

Nombre de postes d'élèves effectivement pourvus aux concours d'entrée pour la session 2008
arrêté du 12-12-2008 (NOR : ESRS0800408A)

Personnels

Branches d'activités professionnelles (RLR : 716-0)

Liste des branches d'activités professionnelles et des emplois types dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et les établissements publics scientifiques et technologiques
arrêté du 1-12-2008 - J.O. du 23-12-2008 (NOR : ESRH0825551A)

CNESER (RLR : 710-2)

Convocation du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche statuant en matière disciplinaire
décision du 17-12-2008 (NOR : ESRS0800411S)

Mouvement du personnel

Ingénieurs diplômés

Candidats admis à porter le titre d'ingénieur diplômé par l'État (année 2008, 1ère session)
arrêté du 12-12-2008 - J.O. du 27-12-2008 (NOR : ESRS0830085A)

Nomination

Directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Créteil
arrêté du 12-12-2008 (NOR : ESRS0800398A)

Nomination

Directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Montpellier
arrêté du 12-12-2008 (NOR : ESRS0800397A)

Nomination

Directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de l'académie de Nancy-Metz
arrêté du 12-12-2008 (NOR : ESRS0800396A)

Nomination

Directrice de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Poitiers
arrêté du 12-12-2008 (NOR : ESRS0800395A)

Nomination

Directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Rennes
arrêté du 12-12-2008 (NOR : ESRS0800394A)

Nomination

Directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Rouen
arrêté du 12-12-2008 (NOR : ESRS0800393A)

Cessation de fonctions

Directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Corse
arrêté du 12-12-2008 (NOR : ESRS0800399A)

Prorogation de mandat

Commission paritaire d'établissement de l'institut universitaire de formation des maîtres d'Alsace
arrêté du 15-12-2008 (NOR : ESRH0800410A)

Nomination

Conseil scientifique de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire
arrêté du 10-12-2008 (NOR : ESRS0800404A)

Nomination

Conseil scientifique de l'École française d'Extrême-Orient
arrêté du 10-12-2008 (NOR : ESRS0800405A)

Nominations

Comité central d'hygiène et de sécurité ministériel compétent pour l'enseignement supérieur
et la recherche
arrêté du 17-12-2008 (NOR : ESRH0800412A)

Informations générales**Vacance de fonctions**

Directeur de l'École supérieure d'ingénieurs de Poitiers
avis du 18-12-2008 (NOR : ESRS0800406V)

Vacance de fonctions

Directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie d'Amiens
avis du 6-1-2009 (NOR : ESRS0800402V)

Vacance de fonctions

Directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Besançon
avis du 6-1-2009 (NOR : ESRS0800401V)

Vacance de fonctions

Directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Caen
avis du 6-1-2009 (NOR : ESRS0800400V)

Vacances de postes

Postes susceptibles d'être vacants au ministère de l'Agriculture et de la Pêche - rentrée 2009
avis du 19-12-2008 (NOR : ESRH0800409V)

Enseignement supérieur et recherche**Bourses**

Plafonds de ressources relatifs aux bourses d'enseignement supérieur - année universitaire 2008-2009

NOR : ESRS0828592A

RLR : 452-0

arrêté du 12-12-2008 - J.O. du 27-12-2008

ESR - DGES B1-1 / BCF

Vu code de l'éducation, not. art. L. 443-4, L. 821-1 et L. 821-2 ; L. de finances pour 2008 n° 2007-1822 du 24-12-2007, ens. D. n° 2007-1945 du 26-12-2007 ; D. du 9-1-1925 (titre II) ; D. n° 47-2404 du 29-12-1947 ; D. n° 51-445 du 16-4-1951 ; D. n° 84-13 du 5-1-1984 ; D. n°88-1012 du 28-10-1988 ; A. du 12-4-1990 ; A. du 11-8-2008

Article 1 - Le barème des plafonds de ressources relatifs à l'attribution des bourses d'enseignement supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour l'année universitaire 2008-2009, fixés en annexe de l'arrêté du 11 août 2008 susvisé, est **remplacé** par le tableau joint au présent arrêté.

Article 2 - Le directeur général de l'enseignement supérieur au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 12 décembre 2008

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement supérieur

Patrick Hetzel

Pour le ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique
et par délégation,

Par empêchement du directeur du budget,

Le sous-directeur

Guillaume Gaubert

Annexe
Bourses d'enseignement supérieur - année universitaire 2008-2009

Barème des ressources en euros

Points de charge	Échelon 0	Échelon 1	Échelon 2	Échelon 3	Échelon 4	Échelon 5	Échelon 6
0	32 060	21 800	17 620	15 560	13 550	11 570	7 300
1	35 620	24 220	19 580	17 300	15 050	12 850	8 110
2	39 180	26 650	21 540	19 030	16 560	14 140	8 930
3	42 750	29 080	23 500	20 760	18 070	15 420	9 740
4	46 310	31 500	25 450	22 500	19 580	16 710	10 550
5	49 870	33 920	27 410	24 230	21 080	18 000	11 360
6	53 430	36 340	29 370	25 960	22 590	19 280	12 170
7	57 000	38 760	31 330	27 690	24 100	20 560	12 980
8	60 560	41 190	33 290	29 420	25 600	21 840	13 790
9	64 120	43 610	35 250	31 150	27 090	23 130	14 600
10	67 680	46 040	37 210	32 880	28 590	24 420	15 420
11	71 240	48 460	39 170	34 610	30 100	25 710	16 230
12	74 810	50 880	41 130	36 340	31 610	26 990	17 040
13	78 370	53 300	43 090	38 070	33 120	28 270	17 850
14	81 930	55 720	45 050	39 800	34 620	29 550	18 660
15	85 490	58 140	47 000	41 530	36 120	30 830	19 470
16	89 060	60 570	48 960	43 260	37 630	32 110	20 280
17	92 620	62 990	50 920	44 990	39 140	33 400	21 090

Enseignement supérieur et recherche**Écoles normales supérieures****Nombre de postes d'élèves effectivement pourvus aux concours d'entrée pour la session 2008**

NOR : ESRS0800408A

RLR : 441-0

arrêté du 12-12-2008

ESR - DGES A4

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 12 décembre 2008, le nombre de postes d'élèves effectivement pourvus aux concours d'entrée à l'École normale supérieure (premier et deuxième concours), à l'École normale supérieure de Fontenay - Saint-Cloud, à l'École normale supérieure de Lyon, et à l'École normale supérieure de Cachan (première et troisième année) pour la session 2008, est fixé comme suit :

I - École normale supérieure**a) Premier concours (admission en première année) :**

Groupe Lettres A/L : 75

Groupe Sciences sociales B/L : 25

Sous-total - Section des lettres : 100

Groupe Mathématique, Physique, Informatique (MPI) : 40

Groupe Informatique : 8

Groupe Physique Chimie (PC) : 21

Groupe Biologie, Chimie, Physique, Sciences de la Terre (BCPST) : 21

Sous-total - Section des sciences : 90**b) Deuxième concours (admission en première année) :**

Groupe des disciplines scientifiques F/S : 4

Total premier et deuxième concours (lettres et sciences) : 194**II- École normale supérieure de Fontenay - Saint-Cloud****Concours d'admission en première année :**

Série Lettres et arts : 36

Série Langues vivantes : 35

Série Sciences humaines : 38

Série Sciences économiques et sociales : 5

Total : 114**III - École normale supérieure de Lyon****a) Premier concours (admission en première année) :**

Concours Informatique : 18

Concours Mathématique Physique (MP) : 24

Concours Physique Chimie (PC) : 31

Concours Biologie, Chimie, Physique, Sciences de la Terre (BCPST) : 31

Sous-total : 104**b) Deuxième concours (admission en première année) :**

Groupe des disciplines scientifiques (Biologie, Biochimie, Chimie, Géosciences, Informatique, Mathématiques, Physique) : 8

Total : 112

IV - École normale supérieure de Cachan**a) Concours d'admission en première année :**

Concours MP : 28

Concours Informatique : 22

Concours PC : 19

Concours BCPST : 16

Concours PSI : 47

Concours PT : 41

Concours TSI : 2

Concours Design : 8

Concours Droit, économie, gestion : 17

Concours Économie et gestion, option 1 : 30

Concours Économie et gestion, option 2, 3, 4 : 10

Concours Sciences sociales : 17

Concours Langues : anglais : 8

Concours post BTS-DUT : 9

Concours Éducation physique et sportive (antenne de Ker Lann) : 10

Sous-total : 284**b) Concours d'admission en troisième année :**

Concours Mathématiques : 27

Concours Informatique : 5

Concours Physique : 6

Concours Chimie : 5

Concours Biochimie, Génie biologique : 4

Concours Physique appliquée : 0

Concours Génie électrique : 3

Concours Mécanique : 3

Concours Génie mécanique : 3

Concours Génie civil : 1

Concours Économie-gestion : 2

Sous-total : 59**Total : 343**

Personnels

Branches d'activités professionnelles

Liste des branches d'activités professionnelles et des emplois types dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et les établissements publics scientifiques et technologiques

NOR : ESRH0825551A

RLR : 716-0

arrêté du 1-12-2008 - J.O. du 23-12-2008

ESR - DGRH C1-2 / BCF

Vu D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. ; D. n° 85-1534 du 31-12-1985 mod. ; A. du 1-2-2002 mod. ; avis du comité technique paritaire ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche du 8-7-2008

Article 1 - Les deux derniers alinéas de l'article 1er de l'arrêté du 1er février 2002 susvisé sont **remplacés** par l'alinéa suivant :

« BAP J : gestion et pilotage ».

Article 2 - L'article 5 du même arrêté est **remplacé** par les dispositions suivantes :

« Art. 5 - La branche d'activité professionnelle Gestion et pilotage (BAP J) est commune aux corps des ingénieurs et personnels techniques de la recherche, aux corps des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation et aux corps de l'administration scolaire et universitaire et des services déconcentrés du ministère de l'Éducation nationale ».

Article 3 - À l'annexe du même arrêté, les tableaux intitulés : « BAP H : gestion scientifique et technique des établissements publics scientifiques et technologiques » et « BAP I : gestion scientifique et technique des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel » sont **remplacés** par le tableau intitulé : « BAP J : gestion et pilotage » annexé au présent arrêté.

Article 4 - Le présent arrêté prend effet au 1er janvier 2009.

Article 5 - Le directeur général des ressources humaines et les président, directeur et directeurs généraux des établissements publics scientifiques et technologiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 1er décembre 2008

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines

Thierry Le Goff

Pour le ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique

et par délégation,

Par empêchement du directeur général de l'administration et de la fonction publique,

Le sous-directeur

Grégoire Parmentier

BAP J Gestion et pilotage

	A		B		C		D		E		F		
	Valorisation de la recherche et coopération internationale		Affaires juridiques		Administration et Pilotage		Ressources humaines		Formation continue Orientation et insertion professionnelle		Gestion financière et comptable		
IR	Responsable de la valorisation de la recherche	Responsable de la coopération internationale	Responsable des affaires juridiques	Responsable de l'administration et du pilotage		Responsable de la gestion des ressources humaines		Responsable de la formation continue	Responsable de l'orientation et de l'insertion professionnelle	Responsable de la gestion financière et comptable			
IE	Chargé de la valorisation de la recherche	Chargé de la coopération internationale	Chargé des affaires juridiques	Chargé de gestion administrative et d'aide au pilotage	Chargé du contrôle de gestion et/ou d'études	Qualiticien	Chargé de la formation des personnels	Chargé de la gestion des ressources humaines	Chargé d'animation et d'ingénierie en formation continue	Chargé d'orientation et d'insertion professionnelle	Chargé de la gestion financière et comptable	Chargé des contrats de recherche	Chargé des achats et des marchés
AI	Assistant en gestion administrative		Assistant en gestion administrative		Assistant en gestion des ressources humaines		Assistant de service social (EPST)		Assistant en ingénierie de formation continue	Assistant d'orientation et d'insertion professionnelle	Assistant en gestion financière et comptable		
T	Technicien en gestion administrative		Technicien en gestion administrative		Gestionnaire des ressources humaines		Gestionnaire des ressources humaines		Technicien en formation et en orientation-insertion professionnelle		Gestionnaire financier et comptable		
A D T	Adjoint en gestion administrative												

Personnels

CNESER

Convocation du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche statuant en matière disciplinaire

NOR : ESRS0800411S

RLR : 710-2

décision du 17-12-2008

ESR - DGES

Par décision de la présidente du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche statuant en matière disciplinaire en date du 17 décembre 2008, le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche statuant en matière disciplinaire est convoqué au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, **le mardi 27 janvier 2009 à 9 h 30.**

Mouvement du personnel

Ingénieurs diplômés

Candidats admis à porter le titre d'ingénieur diplômé par l'État (année 2008, 1ère session)

NOR : ESRS0830085A

arrêté du 12-12-2008 - J.O. du 27-12-2008

ESR - DGES B3-2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 12 décembre 2008, sont déclarés admis à porter le titre d'ingénieur diplômé par l'État (année 2008, 1ère session) par ordre alphabétique :

- Barraud Jean-Luc, automatique et informatique industrielle.
- Bernard Philippe, bâtiment et travaux publics.
- Brun Cécile, agrolimentaire.
- Cassagnettes Cédric, génie physique.
- Danvert Yvon, hygiène et sécurité.
- Dubost Édouard, bâtiment.
- Fiolet Guy, travaux publics.
- Fritz Christiane, informatique.
- Geay Alexandre, informatique.
- Ghorayeb Oliver, informatique.
- Guibert Bruno, informatique.
- Julien Jean-Michel, bâtiment.
- Le Sourd Séverine, épouse Grangier, génie des procédés.
- Le Vagueresse André, informatique.
- Ottenwill David, génie industriel.
- Phan Thanh Hai, télécommunications et réseaux.
- Querré Cécile, informatique.
- Rochemont Patrick, informatique.
- Sacco Ernesto, électronique.
- Slimani Driss, gestion de production.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Créteil

NOR : ESRS0800398A
arrêté du 12-12-2008
ESR - DGES B3-4

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 12 décembre 2008, Didier Geiger, professeur des universités, est nommé en qualité de directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Créteil, école interne de l'université Paris XII - Val-de-Marne, pour une période de cinq ans.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Montpellier

NOR : ESRS0800397A
arrêté du 12-12-2008
ESR - DGES B3-4

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 12 décembre 2008, Patrick Demougin, maître de conférences, est nommé en qualité de directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Montpellier, école interne de l'université Montpellier II, pour une période de cinq ans.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de l'académie de Nancy-Metz

NOR : ESRS0800396A
arrêté du 12-12-2008
ESR - DGES B3-4

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 12 décembre 2008, Patrick Baranger, maître de conférences, est nommé directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Nancy-Metz , école interne de l'université Henri Poincaré - Nancy I, pour une période de cinq ans.

Mouvement du personnel

Nomination

Directrice de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Poitiers

NOR : ESRS0800395A
arrêté du 12-12-2008
ESR - DGES B3-4

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 12 décembre 2008, Danièle Houpert, professeure agrégée, est nommée en qualité de directrice de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Poitiers, école interne de l'université de Poitiers, pour une période de cinq ans.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Rennes

NOR : ESRS0800394A
arrêté du 12-12-2008
ESR - DGES B3-4

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 12 décembre 2008, Daniel Séguin, maître de conférences, est nommé en qualité de directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Rennes, école interne de l'université de Bretagne occidentale, pour une période de cinq ans.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Rouen

NOR : ESRS0800393A
arrêté du 12-12-2008
ESR - DGES B3-4

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 12 décembre 2008, Bruno Maheu, professeur des universités, est nommé en qualité de directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Rouen, école interne de l'université de Rouen, pour une période de cinq ans.

Mouvement du personnel**Cessation de fonctions**

**Directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres
de l'académie de Corse**

NOR : ESRS0800399A
arrêté du 12-12-2008
ESR - DGES B3-4

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 12 décembre 2008, il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Corse exercées par Roger-Pierre Giorgi, à compter du 26 juin 2008.

Mouvement du personnel

Prorogation de mandat

Commission paritaire d'établissement de l'institut universitaire de formation des maîtres d'Alsace

NOR : ESRH0800410A
arrêté du 15-12-2008
ESR - DGRH C1-2

Vu code de l'éducation, not. art. L. 953-6 ; D. n° 99-272 du 6-4-1999 mod. ; A. n° 05-1782 du 14-11-2005 ; avis du comité technique paritaire ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche

Article 1 - Le mandat des membres de la commission paritaire d'établissement de l'institut universitaire de formation des maîtres d'Alsace est prorogé jusqu'au 31 décembre 2008.

Article 2 - Le directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres d'Alsace est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 15 décembre 2008

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines

Thierry Le Goff

Mouvement du personnel

Nomination

Conseil scientifique de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire

NOR : ESRS0800404A
arrêté du 10-12-2008
ESR - DGES A4

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 10 décembre 2008, est nommé membre du conseil scientifique de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, à compter de la date du présent arrêté :

Julien Loiseau, maître de conférences à l'université Paul-Valéry Montpellier III.

Mouvement du personnel

Nomination

Conseil scientifique de l'École française d'Extrême-Orient

NOR : ESRS0800405A
arrêté du 10-12-2008
ESR - DGES A4

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 10 décembre 2008, est nommé membre du conseil scientifique de l'École française d'Extrême-Orient, à compter de la date du présent arrêté :

David Palmer, maître de conférences à l'université de Hong Kong (Chine).

Mouvement du personnel

Nominations

Comité central d'hygiène et de sécurité ministériel compétent pour l'enseignement supérieur et la recherche

NOR : ESRH0800412A
arrêté du 17-12-2008
ESR - DGRH C1-3

Vu A. du 21-9-2006 mod.

Article 1 - Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 21 septembre 2006 susvisé, sont modifiées ainsi qu'il suit :

Membres titulaires

Au lieu de : Mme Danièle Kerneis, chef du bureau des politiques étudiantes à la direction générale de l'enseignement supérieur,

lire : M. Patrick Levasseur, chef du bureau de l'expertise immobilière à la direction générale de l'enseignement supérieur.

Au lieu de : M. Philippe Lafay chargé de la sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et de l'action sanitaire et sociale,

lire : M. Philippe Lafay sous directeur des études de gestion prévisionnelle, statutaires et de l'action sanitaire et sociale.

Membres suppléants

Au lieu de : M. Patrick Levasseur, chef du bureau de l'expertise immobilière à la direction générale de l'enseignement supérieur,

lire : Dominique Thorel, attaché au bureau de l'expertise immobilière.

Au lieu de : Christophe Marmin, chef du bureau de l'action sanitaire et sociale à la direction générale des ressources humaines,

lire : Nurdan Yilmaz, adjointe au chef du bureau de l'action sanitaire et sociale.

Le reste sans changement.

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 décembre 2008

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines

Thierry Le Goff

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur de l'École supérieure d'ingénieurs de Poitiers

NOR : ESRS0800406V

avis du 18-12-2008

ESR - DGES B3-2

Sont déclarées vacantes à compter du 1er février 2009 les fonctions de directeur de l'École supérieure d'ingénieurs de Poitiers, école interne à l'université de Poitiers, relevant de l'article L. 713-9 du code de l'éducation.

Conformément aux dispositions de cet article, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'école, sans condition de nationalité. Le directeur est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil de l'école. Son mandat est de cinq ans renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae et une déclaration d'intention, devront parvenir, **dans un délai de trois semaines** à compter de la date de publication du présent avis au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, au président de l'université de Poitiers, 40, avenue du Recteur Pineau, 86022 Poitiers cedex.

Les candidats adresseront une copie de leur dossier au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, direction générale de l'enseignement supérieur, service des formations et de l'emploi, sous-direction des formations post-licence, bureau des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé, DGES B3-2, 1, rue Descartes, 75231 Paris cedex 05.

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie d'Amiens

NOR : ESRS0800402V
avis du 6-1-2009
ESR - DGES B3-4

Les fonctions de directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie d'Amiens, école interne de l'université de Picardie, Jules Verne, sont déclarées vacantes.

Conformément aux dispositions de l'article L. 713-9 du code de l'éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'école, sans condition de nationalité. Le directeur est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil d'école. Son mandat est de cinq ans renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae, devront parvenir, **dans un délai de deux semaines** à compter de la parution du présent avis au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale et au B.O. de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, au président de l'université de Picardie - Jules Verne, Chemin du Thil, 80025 Amiens cedex 1.

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction générale de l'enseignement supérieur, service des formations et de l'emploi, sous-direction des formations post-licence, bureau de la formation initiale des enseignants, DGES B3-4, 1, rue Descartes, 75231 Paris cedex 05.

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Besançon

NOR : ESRS0800401V
avis du 6-1-2009
ESR - DGES B3-4

Les fonctions de directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Besançon, école interne de l'université de Franche-Comté, sont déclarées vacantes.

Conformément aux dispositions de l'article L. 713-9 du code de l'éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'école, sans condition de nationalité. Le directeur est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil d'école. Son mandat est de cinq ans renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae, devront parvenir, par courrier recommandé avec demande d'accusé de réception, **dans un délai de deux semaines** à compter de la parution du présent avis au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale et au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, au président de l'université de Franche-Comté, 1, rue Claude Goudimel, 25030 Besançon cedex.

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, direction générale de l'enseignement supérieur, service des formations et de l'emploi, sous-direction des formations post-licence, bureau de la formation initiale des enseignants, DGES B3-4, 1, rue Descartes, 75231 Paris cedex 05.

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Caen

NOR : ESRS0800400V
avis du 6-1-2009
ESR - DGES B3-4

Les fonctions de directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Caen, école interne de l'université de Caen, sont déclarées vacantes.

Conformément aux dispositions de l'article L. 713-9 du code de l'éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'école, sans condition de nationalité. Le directeur est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil d'école. Son mandat est de cinq ans renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae, devront parvenir, **dans un délai de deux semaines** à compter de la parution du présent avis au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale et au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à la présidente de l'université de Caen Basse-Normandie, campus 1, bâtiment Présidence, esplanade de la Paix, 14032 Caen cedex 05.

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, direction générale de l'enseignement supérieur, service des formations et de l'emploi, sous-direction des formations post-licence, bureau de la formation initiale des enseignants, DGES B3-4, 1, rue Descartes, 75231 Paris cedex 05.

Informations générales**Vacances de postes****Postes susceptibles d'être vacants au ministère de l'Agriculture et de la Pêche - rentrée 2009**

NOR : ESRH0800409V
avis du 19-12-2008
ESR - DGRH B2-4

Postes dans l'enseignement supérieur

Ces postes seront pourvus par la voie du détachement.

N°	Région	Libellé établissement	Libellé poste	Poste susceptible d'être vacant
1	Auvergne	ENITA Clermont-Ferrand	Professeur certifié anglais	1
2	Languedoc-Roussillon	Montpellier Sup Agro	Éducation physique et sportive	1
3	Pays de la Loire	ENITIAA Nantes	Professeur certifié espagnol	1
4	Pays de la Loire	Agro Campus Ouest Angers	Éducation physique et sportive	1
5	Paris Ile-de-France	Agro Paris Tech	Éducation physique et sportive	1

Pour tout renseignement sur le profil du poste s'adresser directement au directeur de l'établissement.
Contact au ministère de l'Agriculture et de la Pêche, sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche : Patrice Odoul, tél. 01 49 55 43 27, mél. : patrice.odoul@agriculture.gouv.fr
Les candidatures devront y être adressées impérativement **le lundi 2 février 2009 au plus tard**.
La note d'information et fiches de candidatures sont téléchargeables sur le site : <http://www.clorofil.fr>